

**Zeitschrift:** Revue de Théologie et de Philosophie  
**Herausgeber:** Revue de Théologie et de Philosophie  
**Band:** 23 (1935)  
**Heft:** 94

**Artikel:** La première vie de Pierre Corteiz pasteur du désert  
**Autor:** Bost, Charles  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-380265>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 04.05.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## LA PREMIÈRE VIE DE PIERRE CORTEIZ PASTEUR DU DÉSERT

---

Le pasteur du Désert Pierre Corteiz, compagnon en France d'Antoine Court, a déjà fait l'objet dans cette *Revue* même d'un travail d'Emile Jaccard <sup>(1)</sup>, qui a mis en œuvre en particulier des documents provenant de Zurich, la ville où Corteiz reçut la consécration en 1718 et où il se retira définitivement en 1733. Nous revenons sur ce prédicant cévenol, car des recherches relatives à sa jeunesse et à sa première activité nous ont révélé un Corteiz nouveau, qui, avant de devenir en 1713 et 1715 ennemi de toute violence, s'est trouvé engagé très avant dans les derniers mouvements camisards.

Corteiz a raconté lui-même ses commencements et une bonne partie de sa vie itinérante. Nous possédons de ses *Mémoires* deux manuscrits. L'un, achevé à Zurich, le 14 juin 1728, et destiné à Antoine Court, se trouve actuellement dans la collection des Papiers Court, à la Bibliothèque de Genève <sup>(2)</sup>. Il a été publié par E. Hugues dans son *Histoire de la Restauration du protestantisme au XVIII<sup>e</sup> siècle* <sup>(3)</sup>. L'autre manuscrit, d'une main qui n'est pas celle de Corteiz <sup>(4)</sup>, conservé dans les archives de l'Eglise française de Zurich, a passé dans la Bibliothèque de la ville. Il a été publié en 1871 à Strasbourg par le professeur J.-G. Baum sous le titre *Mémoires de Pierre Carrière dit Corteis*, titre qui contient une double erreur, car Pierre Corteiz est le nom authentique de l'auteur et celui-ci n'a de plus jamais porté le surnom de Carrière.

(1) Première série, XXXII, 1899. — (2) Papiers Court, n° 17 H. — (3) 4<sup>e</sup> éd., Paris 1875, p. 438 ss. — (4) E. JACCARD, *L'Eglise française de Zurich*, p. 318.

Le manuscrit de Zurich qui, d'après son titre, devait conduire les événements jusqu'en 1754 (1734 ?), représente une reprise par Corteiz lui-même de son premier récit. La copie actuelle s'achève au 27 mai 1729 et le récit reste en suspens sur une phrase inachevée. Pour les dates 1724-1728 il est un simple remaniement de la première relation, qui a imposé aux faits un ordre chronologique plus rigoureux. Mais pour les années antérieures à 1726, Corteiz, en recopiant sa relation de 1728, lui a fait subir des modifications qu'on doit tenir parfois pour des corrections véritables. Quand les deux récits diffèrent, nous donnerons par conséquent la préférence au texte imprimé par Baum, en regrettant d'ailleurs que les noms propres soient là affreusement défigurés (1).

Pour écrire ses *Mémoires*, Corteiz disposait à partir de 1716 des lettres qu'il avait adressées de France à sa femme établie à Genève, puis à Zurich, lettres qui sont, comme il le dit lui-même, des « relations de ses voyages » conçues comme un véritable journal. Il s'est borné presque uniquement à les transcrire. Nous les possédons encore en original, car il les a plus tard passées à Court, en même temps que d'autres lettres de lui, et elles subsistent dans les papiers de celui-ci. Mais Corteiz avait eu souvent aussi l'occasion d'écrire à Court lui-même, et cette seconde série de lettres (aux Papiers Court) est aussi abondante que la première. D'autres lettres reçues par Court et les lettres de Court, dont celui-ci conservait la minute, éclaircissent parfois le tout.

Pour la période antérieure à 1715, dont nous voulons traiter ici, Corteiz a dû faire appel à ses propres souvenirs et peut-être (en raison de la précision de certaines dates) à des notes que nous n'avons plus. De nombreux documents empruntés aux Papiers Court, aux Archives de l'Hérault, à divers dépôts de Lausanne ou d'ailleurs, nous permettent de compléter, de préciser et sur beaucoup de points de rectifier son récit.

Jaccard s'est plaint, à juste titre, de la monotonie des *Mémoires* de Corteiz et du peu de renseignements qu'ils fournissent. Il voit en lui « un homme inculte, doué probablement de beaucoup d'esprit naturel, mais qui, la plume à la main, perdait sa vivacité et son imagination ». En fait, Corteiz avait peu d'esprit naturel, son instruction n'a jamais été poussée fort loin, il est demeuré un paysan

(1) Nous renverrons à la première relation publiée par Hugues en notant : *H.* et la page, et à celle de Baum en notant : *B.* et la page.

cévenol, instruit et formé par des lectures pieuses, que sa foi ardente et les circonstances ont fini par placer dans une situation de premier plan où il a donné ce qu'il pouvait, en sentant ses lacunes. Ses premiers débuts ont été fort humbles, et il a été ensuite dominé pour un temps par des préoccupations qu'il a plus tard totalement abandonnées. Par là s'expliquent à la fois les maladresses de son langage et le silence voulu qu'il a gardé sur certaines périodes de son existence. C'est à ces temps obscurs de sa vie que nous voulons ici nous attacher, puisque nous sommes aujourd'hui en mesure de connaître ce qu'il n'a pas voulu dire <sup>(1)</sup>.

## I

## SA FAMILLE. SES DÉBUTS COMME PRÉDICATEUR (1683-1701).

Pierre Cortès (ou Corteis, ou comme il finit par écrire lui-même : Corteiz) a été si sobre de renseignements sur son enfance qu'il ne nous a rien dit de ses origines, sinon qu'il était né dans les Hautes-Cévennes, à Nojaret, sur la communauté de Castagnols. Celle-ci dépendait du diocèse d'Uzès et communiquait avec le bas-pays d'Alès et de Nîmes par le bourg de Genolhac. La partie est du Mont Lozère tombe là, au sud, par les formidables escarpements du Roc de Trenze, sur la vallée profonde du Luech qui va plus loin rejoindre la Cèze. Des torrents bondissants fournissent une belle eau qui arrose les prés en pente par de multiples rigoles. Les châtaigniers sont magnifiques ; de minces champs en terrasse donnaient du seigle, des fruits, des légumes, du chanvre. Les treilles fournissaient du vin, les noyers de l'huile. On avait des moutons la laine, des brebis et des chèvres le lait, des porcs la « chair salée », parfois même le foin permettait de posséder une vache <sup>(2)</sup>.

La communauté se composait de quatorze hameaux. Celui de Nojaret, au bas du Roc de Trenze, fait de maisons de granit construites sur une rude déclivité, au-dessus et au-dessous d'un chemin

(1) Notre travail est fondé sur des notes amassées depuis plusieurs années, et nous ne saurions nommer toutes les bonnes volontés auxquelles nous avons eu recours. Nous mentionnerons cependant avec une particulière gratitude, pour la France les pasteurs Jouanen, de Vialas, et André Fabre, de Générac (d'abord suffragant à Vialas), et MM. les archivistes départementaux du Gard et de la Lozère ; pour Lausanne, M. le professeur H. Meylan. — (2) En 1661, le prêtre catholique du lieu, qui jouissait du revenu des terres qui étaient « d'église » recevait par an : « dix setiers de blé-seigle, six setiers de châtaignes blanches (séchées), trois muids de vin, la moitié (?) de la laine, quatre agneaux et un demi-quintal de fromage ».

muletier, était autrefois le plus populeux. Depuis lors celui de Vialas, qui s'est grossi, a fini par donner son nom à la commune actuelle (département de la Lozère).

Quelques rares registres de l'ancienne Eglise protestante de Castagnols, de la communauté devenue catholique en 1685, et des volumes d'actes notariés nous ont permis, non sans peine, de nous orienter parmi les ascendants de Corteiz <sup>(1)</sup>.

Le nom de Cortès (ainsi orthographié) se retrouvait au XVII<sup>e</sup> siècle sur le versant sud-est du Mont Lozère, mais il était particulièrement répandu dans la paroisse de Castagnols. Vers 1650, dans un hameau désigné indifféremment comme : Figeirolles, le Mazel de Figeirolles, le Mazel de Cortès, ou Cortès du Mazel, et où il faut peut-être placer le berceau de la famille, vivait un Henry Cortès, petit-fils d'un Vidal Cortès. En 1668 et 1682 il paraît avoir été un des « anciens » de l'Eglise. Un Annibal Cortès, également du Mazel de Cortès, plus jeune que Henry, était marié à Etienne (Etiennette) Passebois, du hameau même, où le nom de Passebois subsistait en 1711. Une autre tribu des Cortès habitait Le Travers, une autre à Polimiès, une autre à Vialas (ceux-là étaient chapeliers), une autre à Trémuéjols et aux Tribes, où elle s'allia aux Bancilhon.

Pour les Cortès de Nojaret nous pouvons remonter jusque vers 1630. A cette date ils étaient quatre frères ou sœurs : Vidal Cortès, dont la veuve, Anne de la Fabrègue, épousa un Lacroix <sup>(2)</sup>, Antoine, Anne, femme de David Durand, des Hortails, et Suzanne, qui perd son mari Jean Doladille au début de 1648. Une fille de Suzanne épousa un Jean Vielzeuf, tandis que ses frères continuaient la descendance des Doladille ; Antoine eut un fils nommé Antoine (II) pareillement, qui mourut sans postérité masculine. Anne semble n'avoir eu que deux filles.

Quant à Vidal, avec deux filles il eut au moins un fils, Jacques, le

(1) Les archives du Consistoire de Vialas conservent un registre de délibérations de 1674 (pasteur Audibert) et le registre des actes pastoraux de 1682 (pasteur Gronnet). Le registre des actes pastoraux de 1676 (pasteur Audibert) est à Mende, aux Archives départementales de la Lozère. Ces mêmes Archives possèdent les minutes du notaire Rampon, de Castagnols, de 1662 à 1682, et celles du notaire Plantier, de Nojaret (passé de là au Pont-de-Montvert), de 1645 à 1682. Les registres d'état civil catholique, à partir de 1691 seulement, sont à la Mairie de Vialas. Ces documents ont été en partie dépouillés pour nous très utilement par le pasteur André Fabre, mais depuis lors nous les avons eus presque tous directement sous les yeux. —

(2) Ce Vidal Cortès est peut-être le même que celui du Mazel de Cortès. Il serait alors venu se fixer à Nojaret.

grand-père de notre prédicant. Ce Jacques figure au « compoix » (cadastre) du milieu du XVII<sup>e</sup> siècle, comme possédant à Nojaret une maison voisine de celles de ses cousins germains Antoine (II) Cortès et Jean Vielzeuf, et aussi quelques terres « labourives » (qu'on pouvait travailler à la pioche ou à la bêche), une « cannabière » (che-nevière) et des pièces plantées de châtaigniers ou d'arbres fruitiers. La maison, située au-dessous du « chemin public » (un sentier muletier), était à trois étages (nous dirions aujourd'hui : deux), avec, y attenant, un « paillier », une étable et une aire pavée à battre le seigle. Au-dessous, un jardin arrosable se continuait en terre « labourive » et en « bancels » (champs en terrasse). La plaque commémorative placée à Nojaret en 1933 a été fixée sur un mur au-devant duquel des ruines sont dites « la maison du ministre ». Il est possible que la maison vraie soit celle de gauche, qui subsiste intacte.

Ce Jacques (I) Cortès, né vers 1610-1615, fut mari d'Anne Vignes. (Une de ses sœurs Lacroix devait épouser un André Vignes, de Nojaret, qui est dit « précepteur d'école ».) Il fut consul de Castagnols en 1646 et mourut vers 1676. Il eut deux enfants au moins : Marguerite, qui devint femme de Louis André, « cadissier » (tisserand de cadis) de Nojaret, et Jacques (II), né vers 1635, qui épousa Diane Durand.

Jacques (II) est le père de notre prédicant. Son fils, qui ne l'a pas nommé dans ses *Mémoires*, nous dit de lui qu'il était « ancien » de l'Eglise, et en 1682 en effet on voit sa signature à la suite de trois actes de mariages célébrés par le pasteur Grongnet. Il avait été consul de Castagnols en 1680. Il est dit « ménager » — nous dirions : propriétaire. Il semble avoir été l'un des habitants les plus notables de Nojaret, étant allié avec un nombre considérable de familles : le prédicant parlera de ses cousins Passebois, Vignes, Bancilhon (il ne dira rien des Doladille), d'autres encore, et en 1727 il écrira : « La plupart des anciens de l'Eglise [reconstituée par ses labeurs] sont mes parents ». La signature de Jacques (II) Cortès se retrouve assez souvent entre 1692 et 1715 au bas d'actes de baptême ou de mariage des « nouveaux convertis ». Il mourut le 21 novembre 1715, « âgé d'environ 80 ans », et fut enterré le lendemain par le prêtre « Forcheuf (?) de l'Ordre des Frères prêcheurs, curé commis ». Sa femme devait fermer les yeux en 1719 « environ la Saint-Michel » (29 septembre). Notre prédicant, qui écrit la nouvelle à Genève, ajoute : « Le prêtre refusa de la recevoir dans son cimantière (*sic*) parce qu'elle

n'avait voulu porter les marques de la Bête. On m'a raconté que sa mort avait été édifiante. A Dieu grâces ! »<sup>(1)</sup>

Jacques (II) Cortès et Diane Durand eurent cinq enfants. De quatre d'entre eux nous ignorons la date de naissance, et nous ne pouvons même pas les ordonner par rang d'âge. Ce sont : une fille, qui vivait encore à Nojaret en 1723, mariée sans doute, et trois garçons : Jean, qui paraît être l'aîné des trois, Antoine et notre Pierre. Un dernier fils, Jacques, né le 20 janvier 1691, fut baptisé catholique le 30. Il épousa Lucrece Vielzeuf, de Nojaret même<sup>(2)</sup>. Nous retrouverons Jean et Antoine.

Pierre Corteiz, de même qu'Antoine Court, ne savait plus le jour précis où il était venu au monde. Quand il se marie pour la seconde fois à Zurich au début de 1751, on lui donne 67 ans, et il meurt en 1767 « à 83 ans ». Il serait donc né en 1684. Mais le 15 juin 1752 il parle à Court de ses « 69 années », et une liste des réfugiés de Zurich lui donne, au début de 1734, 51 ans, ce qui nous renverrait à 1683. Comme sa première femme, en 1734, est indiquée comme ayant le même âge que lui, 51 ans, ce qui est exact pour elle, nous croyons qu'il est né en 1683<sup>(3)</sup>.

L'enfant fut sûrement baptisé par le pasteur Grongnet dans le temple de Vialas, construit en 1612. Les murailles du petit édifice, faites de gros blocs de granit, étaient si épaisses, que lorsque la Révocation de l'Edit de Nantes, en 1685, supprima le culte réformé dans la paroisse (elle semble l'avoir conservé jusqu'au mois d'octobre) le temple ne fut pas détruit. On y ajouta simplement un « chœur » et il devint l'église catholique<sup>(4)</sup>.

Mais avant même que le funeste édit fût signé, la dragonnade avait presque achevé la « conversion » des Cévennes. Des « cavaliers » avaient envahi la communauté, où se trouvaient à peine cinq familles

(1) Papiers Court, n° 17 G, fol. 28. Lettre du 1<sup>er</sup> novembre 1719. — (2) Jacques (III) Cortès eut comme enfants à Nojaret : Isabeau, baptisée catholique le 20 juillet 1711, Pierre, Jean, Pierre encore, nés en 1714, 1716, 1718, qui moururent en bas âge, et Pierre à nouveau, baptisé le 24 juin 1721. Ce dernier fut élevé en Suisse, quand son père s'y réfugia en 1736, devint pasteur dans le Haut-Languedoc et passa en Irlande en 1753. Il signait « Cortez », « Carrière » ou « Degarnariès ». — (3) La plaque commémorative de Nojaret porte : « vers 1682 ». C'est nous qui avons proposé cette date, pour essayer d'accorder certaines données des *Mémoires* avec les chiffres que nous rapportons. Depuis lors, nous avons pu savoir l'âge précis de sa femme, et ce sont les *Mémoires* que nous corrigerons. Le registre protestant de 1682 ne contient pas l'acte de baptême de P. Corteiz. — (4) Le temple fut rendu aux protestants en 1804. On y célèbre encore le culte.

catholiques. Une plainte adressée par le consul de Castagnols à l'intendant de Montpellier nous apprend que, peu de jours avant le 20 octobre, les troupes « sont allées au quartier appelé Trenze, pour ramener partie des habitants qui s'y étaient retirés avec leurs effets plus considérables, entre autres Pierre Falgueirolles, du lieu de Nojaret, qui s'était cantonné à une carrière au plus fort du précipice ». On le somme de descendre, il refuse, lance des pierres ; il est tué d'un coup de mousquet. « Le cadavre resta quelque temps dans le lieu et fut ensuite enterré dans un champ de Nojaret. »<sup>(1)</sup>

Un certain nombre de réformés passèrent alors — ou un peu plus tard — à l'étranger, et parmi eux Henry Cortès et sa famille, du Mazel-de-Cortès, qui abandonnait deux maisons et des terres<sup>(2)</sup>, mais l'ensemble de la population demeura fixé à son sol, courbé sous le joug du catholicisme.

Pierre Corteiz n'avait alors que trois ans. Ses souvenirs ne remontent qu'au temps où son père fut tenu par les ordonnances de l'envoyer à l'école pour qu'il fut « informé dans la catholicité », c'est-à-dire vers 1693 ou 1694. Une compagnie de soldats était cantonnée dans la paroisse, un officier logeait chez Jacques Corteiz. Dix écus d'amende et la prison étaient la peine infligée au détenteur d'un livre protestant<sup>(3)</sup>.

Le père semble s'être soumis extérieurement avec une particulière prudence. Il signe comme témoin de nombreux actes catholiques. Son nom ne paraît pas dans une information judiciaire provoquée en 1690 par la rentrée momentanée de deux anciens pasteurs des environs, alors qu'Annibal Cortès et sa femme du Mazel-de-Cortès étaient décrétés de prise de corps et que Pierre Vielzeuf et Jacques Vignes, de Nojaret, étaient condamnés aux galères<sup>(4)</sup>. Ce fut la mère, Diane Durand, qui s'occupa de l'âme de ses enfants. Un acte protestant de 1682, où elle figure comme marraine de sa petite-fille Diane André, la disait « illettrée ». Mais si elle ne savait pas écrire son nom, elle avait la mémoire bonne. Elle enseigna au futur prédicant les Commandements (sous leur forme biblique), le Notre Père, le Symbole

(1) Archives de l'Hérault, C. 163. Plainte du 20 octobre 1685. — (2) *Bulletin de la Société de l'Histoire du protestantisme français*, t. XXXI, p. 163. — (3) *B*, p. 9 et 10. — (4) Voir CH. BOSR, *Les prédicants protestants*, t. I, ch. XII et XIII. M. le pasteur Ponsoye, ayant relevé dans la procédure une contradiction que nous n'avions pas remarquée, a écrit tout un petit livre, *La justice d'un intendant de Louis XIV*, éd. de « La Cause », Paris 1928, pour prouver que le procès était un monument d'iniquité et que les pasteurs Durand et Dautun n'avaient pas paru dans les Cévennes. Nous persistons à croire que le procès est fondé sur des faits réels.

des Apôtres, la prière du soir et la prière du matin qui se lisaient dans les psautiers d'alors. C'était peu pour contrebalancer l'influence du curé et du régent catholique. Mais l'atmosphère de la maison demeurait si nettement hostile à l'Eglise romaine que Corteiz affirme ne s'être jamais présenté au prêtre pour la confession, et donc pour la communion.

« Environ l'an 1697 » <sup>(1)</sup> des livres protestants furent confiés au jeune homme : quelques *Décades* des sermons de Pierre du Moulin, au langage si simple et si pittoresque, à la doctrine si sûre, à la morale si pénétrante ; du même du Moulin encore, le *Bouclier de la foi* (*Défense de la Confession de la foi réformée contre les attaques du jésuite Arnoux*) et son *Combat chrétien* (*Traité des afflictions de l'homme fidèle*). A cela s'ajoutaient le *Catéchisme des controverses* de Cyrus du Moulin (un des fils de Pierre), et le *Dialogue d'un père avec son fils sur la question si on peut faire son salut en allant à la messe pour éviter la persécution* de Josué de La Place, professeur à Saumur. Tous ouvrages d'un abord relativement facile, d'une piété vigoureuse, qui sentent encore leur XVI<sup>e</sup> siècle et qui, pour des lecteurs d'aujourd'hui, représentent la plus pure et la plus savoureuse tradition huguenote. « Ces excellents livres, dit Corteiz, me donnaient de bonnes lumières. Je fis tous les efforts possibles pour me procurer une Bible pour confronter les passages cités dans ces livres. J'y méditais jour et nuit. Mon père s'en étant aperçu tira de sa cachette les livres qu'il y avait enfermés et il vit avec plaisir que je les lisais avec intelligence. J'étais alors âgé de 17 ans. » <sup>(2)</sup>

Il nous paraît que ces dix-sept ans, approximatifs, doivent se rapporter à l'époque où les lectures du jeune homme, après des mois — les deux ans dont il va parler —, l'ont amené à une foi consciente. La date de 1697 (ou du début de 1698 si on veut) s'accorde d'ailleurs assez bien avec ce que nous savons de la situation religieuse d'alors. Corteiz n'a rien dit des cultes secrets que les « prédicants », au temps de sa première enfance, ont célébrés aux environs de Castagnols, pour réveiller et maintenir la foi protestante des « nouveaux convertis ». Ce qu'il nous rapporte de ces prédicateurs laïcs <sup>(3)</sup> semble emprunté à la *Relation des Merveilles* publiée par Brousson en 1694, qu'il aura lue sans doute en Suisse, car il nomme parmi eux des hommes qui n'ont jamais paru dans les Hautes-Cévennes. Il sait (de Lausanne

(1) B, p. 10. — H, p. 444, dit : « en 1697 ». — (2) B, p. 11. — H, p. 444, porte « d'environ 16 à 17 ans ». — (3) B, p. 2. — H, p. 439.

sans doute) que, de ceux qu'il cite, seuls Lapierre, Roman et La Jeunesse (David Gazan) ont échappé à la mort et ont passé à l'étranger. Mais, en transcrivant le nom de Roman, il ne rappelle pas que ce dernier avait longtemps agi aux environs de Vialas et qu'à la fin de décembre 1697 notamment il avait présidé à Montcuq (Saint-Maurice de Ventalon) un culte qui donna lieu à de nombreuses arrestations<sup>(1)</sup>. Ce silence nous laisse deviner qu'en raison de son jeune âge il n'a jamais été conduit aux assemblées du désert. Mais en 1697 il quitte l'école où les ordonnances l'ont tenu jusqu'à quatorze ans. La paix de Ryswick va se conclure. Les protestants de France ne veulent pas croire qu'elle ne leur apportera pas la liberté. Un renouveau de piété se marque dans les Cévennes. Dans une paroisse voisine de Castagnols, à Saint-Frézal de Ventalon, le curé note que depuis l'assemblée de Montcuq les femmes groupées en « syndicat » ont déclaré ne plus vouloir aller à la messe<sup>(2)</sup>. On attend la délivrance et c'est sans doute un réformé instruit, dont la « cache » était garnie de livres, qui à cette date a jeté les yeux sur l'adolescent qui lui paraît une âme droite et qui peut-être pourra, s'il a du goût pour s'instruire, devenir une lumière pour ses frères.

L'œuvre commencée se poursuit. Corteiz réfléchit, discute avec ses voisins, « s'attache fortement à la vérité de la religion réformée », si bien que deux ans après sa première initiation, en 1699 dit-il (peut-être en 1700), une circonstance imprévue va faire de lui un prédicateur.

A cette date l'intendant Bâville croit avoir purgé la province de tous les prédicants qui lui ont donné tant de mal. Brousson, pris en Béarn, a été exécuté à Montpellier (1698) ; Roman, arrêté à Boucoiran en juin 1699 et arraché aux archers par une bande de protestants, s'est réfugié en Suisse (octobre 1699). Mais la piété réformée n'est pas morte ; d'obscurs ouvriers réunissent encore leurs frères en des assemblées peu nombreuses, dans une région d'où les garnisons ont maintenant disparu. Un de ces prêcheurs, dont Corteiz est seul à nous avoir gardé le nom, Jean Fégerolle ou Falgerolle, du lieu de Runes (Fraissinet de Lozère), descend parfois de la Lozère à Nojaret où les quatre-vingts maisons sont toutes réformées. Un jour son auditoire l'attend. Il ne vient pas. Les yeux se tournent vers Corteiz. On a déjà admiré naïvement son précoce savoir ; on le supplie « de ne pas laisser retirer cette assemblée sans leur donner quelques paroles

(1) *Les prédicants protestants*, t. II, p. 205, 215. — (2) Corriger d'après ceci la note de nos *Prédicants*, t. II, p. 286.

de consolation. Et tout d'un coup, rapporte-t-il plus tard, je me sentis rempli de courage et de zèle et je parlai avec beaucoup de fermeté de la Parole de Dieu ». Dès lors, chaque dimanche il dut présider le culte à 10 ou 11 heures du matin, « dans un ruisseau à un quart de lieue du village ». Deux mois après, les autres hameaux de la paroisse se le disputaient et il allait y prêcher la nuit du mercredi et du jeudi, sentant croître ses forces par l'exercice <sup>(1)</sup>.

## II

### LES PROPHÈTES. LA GUERRE CAMISARDE (1701-1704).

Corteiz recommençait ainsi l'histoire des premiers prédicateurs de 1686 qui, nourris des sermons de leurs pasteurs ou des livres qui les avaient instruits, s'essayaient à les remplacer en prêchant comme eux. Il ne fut pas peu surpris quand parurent dans les Cévennes les premiers inspirés, hommes ou femmes, presque toujours convulsionnaires, qui dans un demi-sommeil prononçaient des prédictions. Le 13 décembre 1701, Françoise Brès, dite Bichon, est arrêtée à Saint-Andéol de Clerguemort, au sud de Castagnols, après avoir présidé des cultes où « elle tombe à la renverse, comme une femme morte, prophétisant et devinant combien de fois ceux de l'assemblée avaient communié » [à l'Eglise], tandis qu'autour d'elle des enfants à qui elle a passé le « don » mystérieux crient miséricorde et pénitence et sanglotent. Corteiz ne la nomme pas, mais il a entendu parler d'un autre prophète, Jean Mathieu dit Claudine, de Genolhac, dont il dit (ce qui est vrai) qu'il fut tué dans une assemblée à Peyremale (à l'est de Castagnols) et dont il fait un « prédiseur » <sup>(2)</sup>. Il raconte ensuite assez exactement le meurtre de l'abbé du Chayla, « grand favori de l'Antechrist » (juillet 1702), et explique que ceux qui l'ont tué « se voyant en danger d'être découverts crurent qu'ils se pouvaient défendre contre leurs persécuteurs ». Ainsi débuta la guerre camisarde.

De la guerre même il rapporte peu de chose. Les seules troupes qu'il semble avoir connues sont celles de Nicolas, dit Joanny, de Genolhac, dont le prophète en titre était Salomon Couderc et celle

<sup>(1)</sup> *B*, p. 11. — *H*, p. 444. On sait qu'il y avait dans les anciennes églises réformées un culte du mercredi ou du jeudi soir qu'on nommait « la prière ». —

<sup>(2)</sup> *H*, p. 441. Claudine fut tué le 11 juin 1702 au milieu d'une assemblée surprise près de Charreneuve. Corteiz se trompe quand il en fait un « prédiseur » des premiers « Camisards ». L'abbé du Chayla ne fut tué qu'en août et, s'il est possible que Claudine ait parlé déjà de « brûler les églises », rien ne nous l'affirme.

de La Rose que Castanet avait d'abord commandée. Il sait aussi que Cavalier et Laporte dit Roland ont combattu, le premier dans la plaine de Nîmes, le second dans les Basses-Cévennes, et il n'ignore pas que Cavalier et Roland étaient deux « inspirés ». Dans sa première relation on chercherait en vain un mot d'approbation pour la révolte camisarde <sup>(1)</sup>. Tous les chefs, « poussés par leurs prétendues inspirations », brûlaient les Eglises, tuaient les prêtres et quelques-uns ont fait massacrer des femmes et des enfants. Dans sa seconde relation, Corteiz apporte des nuances <sup>(2)</sup>. La Rose (Thomas Valmalle) n'était pas prophète, mais « bon soldat et prudent capitaine ». Laporte n'est plus prophète, mais seulement « prédicateur » ; « prudent et honnête, on ne lui attribue pas des actions basses et noires, à moins qu'on ne veuille parler de ce qui se passa à Malataverne <sup>(3)</sup>, mais on soutient que les catholiques le portèrent à faire ce qu'il fit dans ce lieu ». Entendez par là que Roland crut devoir se venger de quelque trahison. « Mais, ajoute Corteiz, M. Cavallier n'avait point de bonnes raisons pour faire tuer hommes et enfants à Saint-Sériès, ni M. Joanny à Chamborigaud, ni M. Castanet à Fraissinet-de-Fourques. » <sup>(4)</sup> Il est curieux qu'après avoir ainsi blâmé ces meurtres Corteiz leur attribue l'échec de la révolte. « Tous ces camisards, après avoir prospéré pendant qu'ils ne s'attachaient qu'à des actes de piété et à faire des actions vertueuses, qu'ils se rendaient l'admiration de leurs ennemis mêmes (avec peu de personnes ils détruisirent des régiments entiers de troupes réglées, comme le régiment de la marine l'éprouva... près d'Alès). Mais après avoir répandu le sang innocent, Dieu retira la colonne de sa protection, ils se virent les victimes de leurs ennemis et ne purent plus régner. » La victoire, ainsi rappelée, de Cavalier aux Devois de Martignargues (près de Ners) étant du 15 mars 1704, par conséquent postérieure à tous les massacres que Corteiz a mentionnés, son raisonnement pêche par la base. Mais il est important pour nous de trouver ici, sous sa plume, une approbation même de la rébellion en tant que mouvement violent de résistance à la persécution. Par là nous pouvons nous orienter dans les apparentes contradictions que présente son récit, quand il en vient à son attitude per-

(1) *H*, p. 440-442. — (2) *B*, p. 5-7. Ici Corteiz par erreur fait commencer la révolte en 1701, au lieu de 1702. — (3) Près d'Alès, le 20 janvier 1703. Une vingtaine de catholiques tués : hommes, femmes ou enfants. — (4) Il s'agit toujours de catholiques massacrés, à Saint-Sériès, près de Lunel, le 20 septembre 1703, à Fraissinet, en Cévennes, le 21 février 1703. Pour Chamborigaud, voir plus bas.

sonnelle. Très maladroitement écrites, ces lignes peu précises s'encadrent cependant dans des faits connus par ailleurs.

Vers le 13 novembre 1702, Joanny incendie à Vialas trois maisons, l'ancien temple transformé en église <sup>(1)</sup>, et il tue quelques anciens catholiques. Il a une troupe qui, au dire de Corteiz, « s'agrossissait tous les jours comme un peloton de neige qui descend d'une montagne ». Il ose alors par deux fois (21 décembre 1702 et 2 février 1703) attaquer Genolhac, son bourg natal, et y abîmer la garnison royale. Chassé vers Vialas, il en revient et s'installe onze jours à Genolhac. Son audace et ses succès ont si fort épouvanté les catholiques des environs qu'ils lui proposent des vivres, rendant leurs armes, s'il veut bien promettre la paix. Mais les inspirations de Salomon Couderc commandent au contraire l'extermination, et le 16 février Joanny brûle à Chamborigaud vingt maisons et tue une vingtaine de catholiques attardés, presque tous des femmes ou des enfants. Le 23 il est attaqué dans Genolhac par M. de Marcilly, qui reste maître du village, fait passer par les armes les prisonniers et pille les maisons protestantes. M. de Marcilly parti, Joanny reparaît dans le bourg dévasté. Le maréchal de camp Julien accourt d'Alès et, le 27, le poursuit vers Vialas, fusillant sur son chemin « comme des perdreaux » les rebelles dispersés. Il en tue plus de trente, avec deux femmes qui sont avec eux. Le lendemain il lance encore contre les Cévenols éparés les miquelets venus du Roussillon, qui prennent et fusillent soixante-dix rebelles, avec aussi trois ou quatre femmes et trois jeunes garçons.

En écrivant ces détails au ministre de la guerre, Julien l'informe que dans une nouvelle course il ira détruire, en particulier à Vialas et Castagnols, « tout ce qu'il y trouvera de vivres, afin de priver de toute subsistance ces scélérats qui sont hébergés partout ». Le soir du 1<sup>er</sup> mars, il est à Vialas. A Polimiès, le 2, il brûle quelques maisons où est amassé le seigle de la dîme. Le 5, revenu de sa tournée, il annonce qu'il ne reste plus de vivres dans les lieux où il a passé. Partout il a fait brûler ou jeter à l'eau les châtaignes et le blé, et répandu le vin. Le 15 cependant, M. de Marcilly se plaindra à la Cour de Julien ; les gens tués par celui-ci n'étaient pas des Camisards, mais des protestants du pays. Et il ajoute : « En ruinant le peuple quoique rebelle, on le jette dans une nécessité absolue de se joindre entière-

(1) C'est-à-dire, comme lorsqu'il s'agit d'incendies d'églises allumés par les Camisards, qu'il brûle le mobilier amassé en tas dans l'édifice. Le résumé qui suit est emprunté à trop de sources pour que nous les indiquions.

ment aux révoltés ». Cette expédition dont le maréchal de camp tire tant d'honneur « a renforcé les bandits de plus de mille personnes ».

Corteiz n'a pas rappelé ces tragiques événements, mais c'est à eux qu'il fait allusion quand il écrit<sup>(1)</sup> : « Quelques réformés prudents et éclairés, après avoir raisonné avec moi sur la conduite des camisards, me prièrent d'aller parler à Nicolas Jouanny... qui habitait dans nos contrées. Je pris donc la liberté d'aller lui représenter que tuer les prêtres, brûler les églises, ce n'était ni la doctrine de l'Évangile, ni la pratique des premiers chrétiens, que cela allumait sur nous la colère de Dieu et la fureur de nos ennemis et ne tendait qu'à ruiner entièrement le pays ». Certains chefs camisards n'avaient pas non plus approuvé l'expédition de Joanny sur Chamborigaud, mais le chef, sur ce point, avait dû céder aux inspirations de Couderc. Les inspirés étaient donc les maîtres de l'insurrection. Corteiz s'en aperçut à son détriment. « Hélas ! mon conseil fut très mal reçu. Les prétendus inspirés commencèrent à se déchaîner contre moi, me traitant d'incrédule et de murmureur, me disant que je méritais le même sort que les prêtres, et je n'eus pour ma défense que de garder un profond silence. »

Dans sa communauté ruinée, il continue à exhorter ses frères. Au mois de septembre suivant, la dévastation totale de trente et une paroisses des Hautes-Cévennes ayant été acceptée par le roi, un recensement fut fait de leurs habitants. Castagnols en comptait huit cents, plus cent garçons et quatre-vingts filles. Avec leurs meubles, bestiaux et généralement tout ce qu'ils pouvaient emporter de leurs effets, les Cévenols des villages condamnés eurent ordre de se transporter à des lieux marqués pour y attendre les instructions du roi. Les habitants de Castagnols durent se rendre à Genolhac. Au 26 octobre, Castagnols et Vialas étaient deux des communautés que Julien déclarait « expédiées », c'est-à-dire anéanties. Corteiz nous apprend que l'œuvre avait été accomplie sous les ordres du colonel du Villar, qui avait été installé à Genolhac avec une forte garnison.

Qu'étaient devenus les habitants ? Ceux qui étaient descendus à Genolhac furent acheminés vers Montpellier. Mais à Alès, quarante hommes de Castagnols ou des environs s'échappèrent pour aller retrouver leurs montagnes désolées, s'enrôler avec Joanny qui n'avait pas quitté la région, ou « vivre dans les bois ». On réussissait encore en effet à subsister dans le pays. Il y avait, sur toutes les pentes, des châtaigniers dont les fruits commençaient justement à

(1) *B*, p. 12 et *H*, p. 445.

tomber. Ici ou là des vivres avaient été enfermés dans des cavernes ou dans certaines « caches » des maisons. Les hameaux avaient été officiellement ou « démolis » ou « incendiés » ; mais qui aura vu les habitations des Hautes-Cévennes et notamment celles du hameau de Nojaret, se rendra compte que le pic et la barre étaient impuissants à les abattre, comme le feu à les détruire. Que l'intérieur en fût effondré et les planchers consumés, il restait assez de caves ou de chambres voûtées pour qu'on fût assuré d'y trouver un abri possible, lorsque les soldats seraient partis. Le nombre de montagnards, hommes ou femmes, qui revinrent clandestinement vers leurs murs blessés, fut assez considérable.

Une ordonnance du maréchal de Montrevel (15 décembre) défendit aux nouveaux convertis de rentrer dans les lieux rasés. Les troupes devaient faire main-basse sur les gens qu'on y trouverait. De fortes patrouilles, qui saisissaient tous les errants, les fusillaient sur place ou les amenaient dans les quelques bourgs fermés pour les y exécuter. Les *Mémoires* de Marion<sup>(1)</sup> nous peignent la vie misérable de ces opiniâtres, armés ou non, que la dévastation des Cévennes n'avait pu déraciner du sol natal. Corteiz mena cette existence douloureuse. Il ne nous apprend pas si sa famille fut de celles qui partirent pour Montpellier. Mais comme il nous informe plus loin que ses frères, Jean et Antoine, ont passé en Suisse en 1703, nous avons lieu de croire que ce fut à l'occasion de ce dépeuplement. Il ne parle que de lui, indiquant expressément qu'il n'alla pas, comme d'autres, rejoindre les Camisards de Joanny ou de La Rose, mais qu'il fut du nombre de « ceux qui restèrent dans les bois ». Il fut ainsi « un an, voltigeant dans les déserts », présidant probablement de petites assemblées de culte, n'étant ni un Camisard combattant ni un inspiré, mais se mettant au rang des irréductibles.

Pour isolés que fussent ces malheureux « qu'on poursuivait comme du gibier », ils avaient, par le moyen de leurs amis qui suivaient La Rose et Joanny, de vagues nouvelles du pays bas. Corteiz sut ainsi que Cavalier, après avoir livré de vrais combats, s'était enfin soumis à l'obéissance du roi, sur la promesse d'un brevet de colonel ; et il loue fort le maréchal de Villars d'avoir ainsi « par sa prudence et sa douceur » apaisé « ces factions et ces désordres ».

Il passe ensuite, d'un trait, du milieu de mars 1704 à la fin de septembre, pour rappeler que les deux derniers chefs cévenols des

(1) *Mémoires inédits d'Abraham Mazel et d'Elie Marion*, publiés par la *Huguenot Society*, avec introduction, notes et appendices par CH. BOST. Paris 1931.

Hautes-Cévennes, Joanny et La Rose, impitoyablement traqués, durent également mettre bas les armes, « à des conditions inférieures à celles de Cavalier », dit-il. En effet on ne leur promet pas d'honneurs ; mais le mot de « conditions » qu'il emploie ici s'accorde avec le récit que nous a laissé Marion, alors de la troupe de La Rose, où l'on voit que les derniers Camisards armés ont été assurés verbalement de certaines concessions. Joanny, avec quarante hommes qui lui restaient, se remit au brigadier La Lande à Saint-Germain de Calberte, le 30 septembre. Il avait « traité » pour un quartier qui comprenait Castagnols et obtenu l'assurance que les habitants dispersés, non seulement pourraient revenir librement dans leurs maisons et les rebâtir, mais que, sans être autorisés à célébrer le culte protestant, ils ne seraient du moins plus forcés d'assister à la messe.

Corteiz fut immédiatement informé du fait. Désireux de rentrer dans les conditions normales de la vie, comme « errant », il alla se faire inscrire pour profiter de l'amnistie offerte. Du 1<sup>er</sup> au 12 octobre, quarante-cinq hommes (trente-sept de Castagnols, huit de Saint-Maurice de Ventalon) se rendent à M. du Villar, le colonel commandant à Genolhac<sup>(1)</sup>. En tête de la liste figure « Pierre Corteiz, prédicant, du lieu de Nogaret (*sic*), paroisse de Castagnols, sans armes ». Et on compte avec lui huit autres habitants de Nojaret, dont Jean-Pierre et André Vielzeuf, deux frères, inscrits immédiatement après Corteiz. Moïse Faget de Figeyrolles se rend avec sa femme, Jean Vignes, de Libourette, avec sa mère, et Moïse Pantel, de Polimiès, avec sa femme et ses trois petits enfants. Seuls apportent un fusil Jacques Petit, du hameau de Castagnols, et Jean-Jacques Cortez, du Mazel-de-Cortez, ce dernier, fils d'Annibal Cortès que nous avons nommé, dont la femme était une Passebois. Il y avait donc là des parents de notre prédicant.

Le maréchal de Villars, dit Corteiz, avait promis des passeports à tous les Camisards qui demanderaient à être conduits à Genève. « Je profitai de ces passeports et je sortis de France au commencement de novembre 1704. »<sup>(2)</sup> Corteiz entend bien nous apprendre, par les mots dont il se sert, qu'il n'est pas sorti de France en qualité de « Camisard » et nous croyons très volontiers que s'il n'a pas rendu une arme à du Villar, c'est qu'il n'en avait pas. Nous pensons qu'il s'est exilé alors par un pur motif de conscience, pour aller prier Dieu, avec ses deux frères, dans un pays de liberté. Mais on va voir qu'il était alors plus étroitement lié avec les rebelles des Cévennes qu'il n'a voulu nous le dire.

(1) Archives de l'Hérault, C. 273. — (2) B, p. 13. — H, p. 445.

Nous entrons dans la période de sa vie dont il a plus tard, et notamment dans ses *Mémoires*, voulu cacher le caractère. Pendant sept ans nous ne le distinguerons pas des derniers Camisards qui rêvent de recommencer la révolte. Il serait extraordinaire que ce fût en Suisse qu'il ait été converti à leur cause. Il faut donc croire que malgré les protestations de ses *Mémoires*, s'il a désapprouvé le meurtre des prêtres, l'incendie des églises et les tueries commandées par les inspirés, il a approuvé la guerre qu'il espérait voir aboutir au rétablissement du protestantisme en France.

### III

#### CORTEIZ « CAMISARD » A LAUSANNE ET A GENÈVE (1704-1709).

Corteiz passé de Genève à Lausanne fit là, dit-il, la connaissance de M. Jean-Pierre Secretan, pasteur très charitable et très zélé, qui le plaça comme maître d'école <sup>(1)</sup>. Le fait est confirmé par le pasteur lui-même en 1725 <sup>(2)</sup>. « Je déclare que ledit Corteiz vint à Lausanne environ l'an 1703 (1705 ?) et que l'ayant reconnu pour une personne fort pieuse je l'établis dans une petite régence dépendant de l'église du Mont où j'étais alors pasteur. Le gage de cette régence étant très petit, il apprit le métier de tisserand pour n'être à charge à personne, continuant son office toujours avec approbation pour sa diligence et pour ses mœurs. » Corteiz ajoute que M. Secretan « lui fit part de sa bibliothèque et de ses salutaires instructions ». Il resta « sous ses yeux » environ deux ans, selon sa dernière relation, environ quinze mois, dit la première. Après quoi « il fut sollicité de rentrer en France ». Nous reviendrons sur cette date et sur cette sollicitation, mais il convient d'abord de s'arrêter sur les conditions exactes dans lesquelles Corteiz a vécu pendant ces quinze mois au pays de Vaud, qui sont à certains égards tout autres qu'il ne nous laisse entendre.

On sait que l'Angleterre et la Hollande avaient accepté, dès la guerre de la Ligue d'Augsbourg, un plan du marquis de Miremont qui voulait organiser dans les Cévennes et le Dauphiné, avec l'appui des Vaudois du Piémont, un soulèvement des protestants. Favori-

(1) *B*, p. 14. — *H*, p. 446. Jean-Pierre Secretan, pasteur au Mont sur Lausanne (1700-1713) puis à Vevey. — (2) Certificat du 24 mars 1725, en copie dans une lettre d'Isabeau Corteiz (la femme du prédicant) à Antoine Court, du 30 avril 1732. (Papiers Court, n° 1, vol. VII, fol. 199.)

sant la victoire des Alliés, la révolte aurait permis à ceux-ci d'obtenir de Louis XIV, à la paix, le rétablissement de l'Edit de Nantes <sup>(1)</sup>.

Quand la guerre européenne reprit en 1701, ces projets chimériques, qui n'avaient abouti à rien, furent d'abord oubliés. Mais lorsque les premiers révoltés des Cévennes parurent en troupes et commencèrent à livrer de petits combats, l'attention des Alliés fut à nouveau attirée sur l'utilité qu'une diversion de cet ordre apportait à leurs armes. En juillet 1703, le chef Cavalier et Roland étaient directement informés en Languedoc par Flotard, agent des Alliés, que l'Angleterre leur donnerait du secours. L'affaire était menée à Londres ou en Hollande par Miremont ; à Genève, elle était aux mains de Gaspard Perrinet, marquis d'Arzeliers, qui depuis 1695 y représentait l'Angleterre <sup>(2)</sup>.

Un certain nombre de pasteurs réfugiés lui prêtaient leur concours, notamment Isaac Sagnol de La Croix, ancien pasteur de Crest en Dauphiné, et depuis 1686 premier pasteur de Morges <sup>(3)</sup>. Il correspondait avec les « envoyés de Turin », ayant avec lui, travaillant dans le même esprit, un autre pasteur réfugié, Gresse <sup>(4)</sup>. En mai 1704, Sagnol avait expédié dans les Cévennes un certain Tobie Rocayrol, qui put avertir Roland de sa présence et par là l'empêcha de se soumettre comme Cavalier. Après le départ de Cavalier, la mort de Roland et la défaite dernière de Ravanel (septembre 1704), on aurait pu croire la révolte finie, mais les Alliés persistaient dans leur espoir de la voir renaître. Les dernières bandes traquées furent soutenues par les promesses de Flotard. Quand Joanny et La Rose se rendirent en octobre, Flotard assurait ses amis des Cévennes, en leur envoyant cent louis, que les projets de Miremont allaient être repris. C'en fut assez pour que trois Camisards de la troupe de La Rose : La Rose lui-même (Valmalle), La Valette (Atgier) et Elie Marion prissent la résolution de sortir du royaume avec un passeport afin d'aller conférer

(1) Voir, pour les années 1689-1692, nos *Prédicants protestants*. L'abbé Dedieu, d'après des sources anglaises, a repris le sujet, allant de 1689 à 1710. (*Le rôle politique des protestants français*, Paris 1921.) Les faits qu'il rapporte sont à retenir, mais le commentaire n'en est pas toujours juste. — (2) Les ordres de la Hollande ou de l'Angleterre relatifs aux subsides à fournir pour les Camisards étaient transmis à d'Arzeliers par Clignet, directeur de postes à Leyde. — (3) Sagnol avait été compromis dans les mouvements du Dauphiné en 1683. Il mourut en 1707. Voir l'article de E. JACCARD sur *Sagnol*, *Revue de théologie et de philosophie*, t. XXXIII, 1900, p. 121-155. L'auteur n'a pas su la part que Sagnol a prise dans les affaires camisardes. — (4) Ils étaient deux à porter ce nom. On les verra plus loin. Nous ne nommons ici que les hommes dont le nom doit revenir à propos de Corteiz.

avec Flotard, résolu qu'ils étaient à revenir ensuite pour susciter un nouveau mouvement (1).

Quand ils arrivèrent à Genève, ayant avec eux le chef inspiré Salomon Couderc, Flotard avait déjà fait repartir pour le Languedoc les camisards Catinat (Abdias Maurel), Francezet (François Sauvage) et Flaissières. Des officiers réfugiés attendaient dans la ville, notamment le capitaine Vigneau, et avec lui l'ancien prédicant cévenol Jean Olivier, sorti de France en 1701 (2). Mais c'était dans le pays de Vaud que les Camisards exilés étaient tenus en réserve. D'Arzeliers les entretient là avec l'argent de l'Angleterre. Dans ses papiers, qui plus tard tombèrent aux mains d'Antoine Court, nous trouvons des listes de ces pensionnés, distingués entre officiers à quinze sols par jour, bas-officiers à dix sols et soldats à cinq sols (3).

La première liste (21 octobre 1704), signée de Sagnol, porte entre autres les noms de Cavalier, le chef, qui va se transporter en Piémont pour y combattre les troupes royales, de Catinat, de Flaissières, et d'un réfugié des Cévennes, M. de Soubreton, pensionné à quinze sols (4). La seconde (14 novembre — 15 décembre) indique l'arrivée de La Rose, Salomon, Atgier-La Valette et Marion.

Mais voici que sur deux listes établies à Lausanne, du 14 janvier au 12 février 1705 (fournitures d'une part, subsistances de l'autre) apparaît, au milieu de prophètes avérés et de combattants notoires, « Pierre Corteis » ou « Pierre Cortès ». Il est marqué comme soldat à cinq sols.

La liste de subsistances porte comme nouvellement venus : le chef

(1) Antoine Atgier dit La Valette, de Saint-Laurent de Trèves, prédicateur dès les débuts de la révolte, né vers 1677 ; Elie Marion, né en 1678 à Barre des Cévennes, s'était associé à lui, dès janvier 1703. Marion ne prêchait pas, mais il avait des révélations. Tous deux étaient de la petite troupe commandée par La Rose (Thomas Valmalle), du Pompidou (voir les *Mémoires de Mazel et de Marion*). — (2) Sur Olivier, voir nos *Prédicants*, t. II, notamment, p. 333. Il était accouru d'Allemagne vers le milieu de 1703 avec le capitaine Théophile Vigneau et d'autres officiers disposés à aller encadrer les bandes camisardes. Seul était rentré Jean Peitaud qui avait été pris et roué à Alès en septembre 1703. En octobre 1704, d'Arzeliers, à Genève, remet 80 écus blancs à Vigneau, Olivier et deux autres réfugiés (Papiers Court, n° 31). — (3) Papiers Court, n° 33. — (4) M. de Soubreton, en 1686, habitait son château de Molezon, en Cévennes. En 1689 il était noté comme « mauvais converti, dangereux ». En septembre 1702, la troupe de Camisards dont faisait partie Abraham Mazel s'empara des armes que comme noble le seigneur avait pu conserver chez lui. Ce dernier était déjà hors de France. Il se mit en relations avec les insurgés, et on l'accusa d'avoir pris part de loin à l'insurrection manquée du Rouergue en septembre 1703.

Salles et son lieutenant Soulier (officiers) et deux prédicateurs camisards, Cestin et Abric dit Fidel (bas-officiers)<sup>(1)</sup>.

Poursuivons. Fournitures du 13 février au 30 mars : « Pierre Courteis » est soldat ; le 16 mars est arrivé Jean-Pierre Buis, dit Carabin, du Vivarais. Nous ne savons rien du passé camisard de ce dernier ; nous le retrouverons en 1709 sous le surnom de Saint-Julien.

Le 17 mars sont inscrits comme nouveaux arrivés : Jean Huc et Jean-Jacques Donadilhe. Huc, qui a été le grand prédicateur de la troupe de Roland, est le beau-frère de Joanny. Il est de la Salzède près Genolhac, et plus tard Corteiz sera en rapports étroits avec lui. Quant à Donadilhe (ou Doladilhe), soldat, qui est un coutelier originaire de Castagnols, et sans doute du hameau des Hortails près Nojaret, Marion l'a connu comme ayant, de même que Huc, « le don de prédication ». Corteiz lui est apparenté et il l'a certainement vu déjà dans les Cévennes ; il se liera étroitement avec lui<sup>(2)</sup>. Donadilhe traîne une blessure de guerre : le 2 mai on paye un chirurgien pour lui avoir extrait de la jambe une balle qui l'aurait estropié.

Un reçu nous apprend qu'à Genève, le 22 février, Abric Fidel a touché cent louis, et Atgier-La Vallette et Marion neuf cents livres. Tous trois sont repartis pour les Cévennes. Ils vont prendre leur part dans le nouveau soulèvement concerté à Nîmes et à Montpellier, en vue duquel ont déjà été renvoyés Catinat et Francezet. Ceux-ci, restés en correspondance avec Flotard, amassent des armes et cherchent des affidés. Corteiz sans doute sait ce qui se prépare, car s'il est régent et tisserand, il est entretenu comme camisard. Il partage donc les espoirs de ceux qui comme lui ont quitté le Languedoc et veulent y revenir pour y combattre. Sa place est aux Cévennes. Mais en quelle qualité y reviendra-t-il ? Il semble bien qu'il n'ait pas eu le désir d'être lui-même un soldat. Mais si l'on se bat, il prêchera. A la fin de mars, le prédicant Olivier qui est à Genève va être proposé comme « aumônier » auprès des Camisards du pays de Vaud, quand les Bernois, comme nous le dirons, les repoussent vers l'Allemagne. Puis, en mai, quand il sera question en Angleterre et en Hollande de former quatre compagnies des Camisards dispersés en Suisse ou ailleurs, on pensera encore à leur donner Olivier comme « ministre »<sup>(3)</sup>.

(1) Pour ces noms, voir les *Mémoires de Marion*. — (2) Le nom est écrit Doladilhe ou Doladille dans les actes notariés du XVII<sup>e</sup> siècle. Mais on trouve la signature Donladilhe. C'est la forme Donadilhe ou Donadille qui a prévalu. — (3) Clignet à d'Arzeliers, 17 mars, 10 avril et 15 mai 1705 (Papiers Court, n<sup>o</sup> 31). Voir A. COURT,

Corteiz a souhaité être honoré d'une charge semblable. C'est du moins ce que nous permettent de supposer deux documents dont il ne dit rien dans ses *Mémoires*, mais qu'il a mentionnés dans une de ses lettres, et dont l'un nous est parvenu.

Il a déjà prêché dans les Cévennes, avant et pendant la guerre camisarde. Maintenant il entend n'y retourner que muni d'une « autorisation » en forme, à lui donnée par des pasteurs réguliers, et il la sollicite. Vers la fin de février ou au début de mars 1705, il se fait donner une « approbation » « faite par M. Secretan et signée de MM. Plantin, Berger, Orteau, Pon, Buffat, tous ministres et pasteurs »<sup>(1)</sup>. Nous n'avons plus cette pièce que Corteiz mentionne dans une lettre de 1717 et nous en ignorons la teneur<sup>(2)</sup>.

Mais cette « approbation » lui était nécessaire pour obtenir un autre acte plus curieux qui l'accrédite comme pasteur possible auprès des protestants de France. Il ne nous reste de cette seconde pièce qu'une copie écrite, et maladroitement, à l'encre sympathique (du jus d'oignon ou du lait) sur deux des feuillets d'une lettre de 1710 dont le reste est en clair, lettre dont nous parlerons plus tard<sup>(3)</sup>.

Nous avons reproduit cette copie dans notre ouvrage sur *Les prédicants protestants* parce qu'elle montre comment certains pasteurs réfugiés, en 1705, avaient accepté pour la France le ministère « extraordinaire » des prédicants dont Claude Brousson avait fait, si on ose dire, la théorie<sup>(4)</sup>. Le document est daté du « 13 mars mil sept cent cinq ». Corteiz, dans sa lettre de 1717, le dit dressé par

*Histoire des troubles des Cévennes*, 1760, t. III, p. 233. Olivier demeura pensionné par l'Angleterre à Genève jusqu'au 24 mars 1706, date où il partit pour la Hollande. On peut le suivre là et en Allemagne jusqu'à sa mort (*Les prédicants*, t. II, p. 335-338).

(1) Jean-Jacob Plantin (1653-1713), pasteur au Mont (1682-1700), suffragant, puis diacre, puis pasteur à Lausanne (juin 1699-1713). Gabriel Bergier (1659-1736), professeur d'hébreu à l'Académie (1691-1700), pasteur à Lausanne (1700-1736), doyen de la Classe de 1704 à 1711. Esaïe Hurtault, diacre à Cully (1685-1691), pasteur à Crissier (1691-1701), puis aux Croisettes sur Lausanne (1701-1714) et à Montreux (1714-1722). Jean Pons, diacre à Nyon (1685-1689), pasteur à Rougemont (1695-1699), à Daillens (1699-1711). Jean-Jacques Buffat, immatriculé en théologie en 1689 et consacré en 1697, régent au collège de Lausanne (1696-1705), et en 1701 membre de la Classe de Lausanne, pasteur à Ollon (1705-1728). Pons était un réfugié français, immatriculé en 1673, et Buffat était originaire des Vallées du Piémont. — (2) Papiers Court, n° 17, G. fol. 10. C'est une lettre de Corteiz au prédicant Vesson. — (3) L'original était sur parchemin, à ce que dit Court, qui en parle dans ses *Mémoires* (éd. Hugues, pp. 145, 147) en rapportant qu'en 1718 Corteiz le portait sur lui. La copie se trouve aux Archives de l'Hérault, C. 190, dossier Chambon. — (4) *Les prédicants...*, t. II, p. 396.

« Messieurs les pasteurs réfugiés à Morges en Suisse ». Il les nomme : « M. Lacroix ou Seignol, les deux Messieurs Gresse et M. Malplach » (qui aurait rédigé l'acte). Les signatures portent : « Sagniol, ci-devant ministre en France, — Gresse, ci-devant ministre en Dauphiné, — Gaspard Gresse, ministre en France, — Malplach aussi ministre en France ». (Ce dernier tenait aux Cévennes et même aux camisards.) <sup>(1)</sup>

Les quatre pasteurs déclarent qu'il y a dans l'Eglise, à côté de la vocation des ministres ordinaires régulièrement examinés et consacrés, 1<sup>o</sup> la vocation extraordinaire du prophète et de l'apôtre de Jésus-Christ, 2<sup>o</sup> mais aussi la vocation extraordinaire, plus modeste, du simple chrétien auquel les fidèles persécutés, quand les pasteurs leur manquent, « donnent la puissance et la charge » dans une assemblée pieuse, « par la pluralité des voix », de prêcher l'Évangile, d'administrer les sacrements du baptême et de la sainte cène. « C'est de cette vocation que se servirent Edesius et Frumentius, deux marchands qui annoncèrent l'Évangile aux Indes » <sup>(2)</sup>. Les pasteurs ajoutent : « Nous déclarons que Pierre Cortès du lieu de Noujaret, paroisse de Vialas, diocèse d'Uzès dans les Cévennes, nous a paru un personnage de bonnes mœurs et suffisamment instruit dans les saintes lettres pour ce temps plein de calamités, et que les fidèles, de quelque nation qu'ils soient, peuvent légitimement, à la gloire de Dieu et pour l'édification de son Eglise, lui donner la puissance de leur prêcher l'Évangile et leur administrer les saints sacrements et

(1) Nous avons dit qui est Sagnol de La Croix. René Gresse, ministre à Quint et Gaspard Gresse, ministre à Taulignan, avaient été comme Sagnol compromis dans les mouvements du Dauphiné et étaient sortis de France en 1683. Jean Malplach, pasteur à Anduze, aux Cévennes, était sorti de France après la Révocation, par un passeport du 5 novembre 1685, avec sa femme, Anne de Vilas et deux jeunes enfants. Anne de Vilas était sûrement parente d'un officier réfugié, François de Vilas, qui partit de Lausanne en décembre 1704, après Catinat et Flaisnières, pour prendre sa part de la nouvelle révolte projetée, et qui fut roué à Nîmes le 22 avril 1705. Un César Malplach, de Chamborigaud, secrétaire de Roland dans sa troupe, était parti pour Genève, amnistié, avec un passeport, le 8 septembre 1704. Nous avons dit (*Mémoires de Marion*, p. 52) qu'il était le fils du pasteur. C'est très probablement une erreur. Un César Malplach, fils de Daniel Malplach, de Chamborigaud, est baptisé à Castagnols par le pasteur Audibert, le 14 juin 1676. — (2) Il s'agit de deux apôtres de l'Abyssinie au IV<sup>e</sup> siècle. Nous trouvons cités ces deux noms dans un ouvrage paru à Genève en 1685, qu'on a attribué à Claude et qui est probablement du pasteur réfugié Isaac du Bourdieu : *La pratique de la religion chrétienne pour les fidèles qui sont privés du Saint Ministère*. Il s'agit là, à propos de la lecture de la Bible, de rappeler que « dans les Eglises qui n'ont point de ministres, tous les fidèles qui en sont capables sont établis de Dieu pour instruire les ignorants » (p. 18 de l'édition de La Haye, 1691).

*d'exercer la discipline ecclésiastique conjointement avec les anciens, élus aussi à la pluralité des voix, en attendant qu'il plaise au Seigneur de rétablir dans ses Eglises désolées le ministère ordinaire de son saint Evangile ».*

Les mots que nous avons soulignés sont une addition qui suit la date. Ils marquent, soit de la part des pasteurs, soit de celle de Corteiz, un souci de voir le ministère extraordinaire reproduire aussi exactement qu'il est possible l'ordre ancien dans les Eglises dévastées. Il se peut qu'ils indiquent de la part des pasteurs ou de Corteiz le désir de lutter contre le « prophétisme ». Mais si Corteiz, en un sens, se sépare ici des « prophètes », il ne s'éloigne pas des Camisards, puisqu'il veut rentrer en France au moment précis où se prépare une insurrection nouvelle.

Nous ignorons pourquoi, ayant reçu son autorisation, Corteiz ne partit pas aussitôt. Il eut du moins le privilège d'être gardé à Lausanne avec Huc et Donadilhe, quand, à la fin de mars, sur les sollicitations pressantes de l'ambassadeur de France, les autorités de Berne chassèrent les Camisards du canton.

Le complot de Languedoc fut malheureusement découvert et, du 24 avril au 16 mai, d'affreuses exécutions à Nîmes et à Montpellier et trente-neuf condamnations aux galères épouvantèrent la région. Flaissières avait été tué, Catinat brûlé vif. L'émotion produite par l'événement retint alors Corteiz au pays de Vaud. Flotard, dénoncé aux cantons par la France, dut se réfugier en Hollande. Cependant le projet de Miremont tenait toujours. Les Camisards demeurés à Lausanne continuent à être pensionnés. En mai et juin, Salomon Couderc est payé comme officier ; « Courteis » et Cestin reçoivent dix sols comme les officiers ; Buis, Donadilhe et Huc sont soldats à six sols, tandis que du 28 mai au 26 juin d'autres sommes sont versées aux autres Camisards qui, de Zurich, ont dû passer à Tuttlingen et Baslingen en Wurtemberg. La même pension est servie aux mêmes en juillet, en août et du 1<sup>er</sup> au 15 septembre. Le 27 août il y a de « nouveaux venus du Languedoc », à savoir des Camisards échappés à la tuerie, que les autorités de la province ont consenti encore à amnistier, à la condition qu'ils s'exilent <sup>(1)</sup> : parmi eux Marion, Atgier-La Valette qui reviennent, Abraham Mazel, le grand prophète, qui s'est évadé de la Tour de Constance, et Durand Fage, le prophète d'Aubais <sup>(2)</sup>.

(1) Voir *Mémoires de Marion*. — (2) Abraham Mazel, né à Fauguières (Saint-Jean du Gard) en 1677, devenu « inspiré » en 1701, avait provoqué « par inspira-

Mais la bourse du marquis d'Arzeliers s'épuise. A Genève il dit à Marion et à La Valette qu'il n'avait plus personnellement d'argent à leur distribuer, qu'il les renvoyait à Lausanne, à deux gentilshommes réfugiés du Dauphiné, MM. de Montrond et Vulson de Vilette qui « avaient le ménagement » des dernières sommes disponibles. M. de Montrond confesse également qu'il n'a rien non plus pour les récents arrivants. Flotard lui envoie encore de Hollande de quoi les entretenir pendant quarante jours à dater du 20 août, et, le 22 septembre, d'Arzeliers apprend qu'il n'y a plus d'argent pour eux ni pour leurs camarades du Wurtemberg<sup>(1)</sup>.

Nos listes des Papiers Court s'arrêtent à la fin de ce mois de septembre, portant toujours les noms de « Courtès » et de Cestin. On s'explique pourquoi Cestin, sans ressources, se décida à rentrer dans le Languedoc en octobre. Il fut pris en Vivarais et pendu à Montpellier le 20 novembre. Le prédicant Olivier, à Genève, en décembre, se jugera « inutile » et se fera appeler en Hollande en mars.

Mais les Alliés cèdent encore aux sollicitations de Miremont. L'Angleterre et la Hollande reprennent le projet d'une descente en France avec le secours d'un régiment de réfugiés que Cavalier lève en Hollande ; Flotard reparait à Lausanne en janvier 1706 avec 2000 livres. Il a ordre de renvoyer aux Cévennes quelques Camisards pour y ranimer le courage. Salomon Couderc, parti à sa sollicitation, est arrêté sur les bords du Rhône (10 février) et brûlé vif à Montpellier le 3 mars. L'information ayant révélé le retour de Flotard en Suisse, l'ambassadeur d'Angleterre auprès des cantons, Stanyan, réussit encore à le garder à Lausanne. Puis, brusquement, la situation change. Miremont reçoit de la reine Anne la proposition d'aller servir comme colonel dans un régiment anglais<sup>(2)</sup>. C'était le renvoyer de Londres et lui faire comprendre que ses plans étaient abandonnés : la descente de la flotte anglaise et du régiment de Cavalier ne devait plus se faire sur le rivage de Cette, mais au Portugal. Miremont donna ordre à Flotard de « congédier les Camisards et ceux qui avaient été leurs chefs en Cévennes ». Flotard remit à Marion pour le Pays de Vaud et à Atgier-La Valette pour Genève « l'argent qu'il fallait pour payer leur dernier mois ». On conserve à Londres les reçus signés de Marion

tion » en 1702 l'attaque de la maison où était l'abbé du Chaila, l'affaire tragique d'où sortit la guerre camisarde. (Voir ses *Mémoires*.)

(1) Papiers Court, n° 29. Même source pour ce qui suit concernant Olivier. —

(2) *Mémoires de Marion*, p. 151.

et d'Atgier des sommes versées du 1<sup>er</sup> mars au 1<sup>er</sup> mai 1706, notamment à M. de Soubreton, Isaac Sagnol, Abraham Mazel, Jean-Jacques [Donadilhe], Mazelet (Jean Huc) et Courtès<sup>(1)</sup>. La nouvelle fut un coup de foudre pour Marion et ses amis. « Ils se trouvaient sur le carreau sans savoir où donner de la tête »; il fallait « trouver les moyens de se donner du pain ».

Un nouveau revirement se produisit chez les Alliés. Le 11 mai 1706 les Etats de Hollande convinrent avec l'Angleterre que d'Arzeliers pourrait promettre 100 000 écus aux réformés du Vivarais. Il était autorisé à leur compter par provision jusqu'à 30 000 livres. L'Angleterre payerait les deux tiers des sommes engagées, la Hollande le reste. D'Arzeliers fut informé du fait par une lettre partie de Leyde le 4 juin<sup>(2)</sup>. Ces secousses, on le conçoit, étaient démoralisantes pour les exilés. Marion, à qui M. de Soubreton trouva un emploi en juillet, fut lancé inopinément par une inspiration soudaine jusqu'en Angleterre. D'autres, sans doute dès le mois de mai, avaient été poussés par la misère ou la déception à rentrer en France. Ce fut tout au moins le cas de Jean Huc qui revint alors chez lui à Genolhac, pour y vivre caché<sup>(3)</sup>. Et Corteiz ? C'est justement au milieu de ces derniers événements que nous le retrouvons.

Ses *Mémoires* ne nous permettent pas de deviner que pendant les deux ans environ ou les quinze mois qu'il dit être demeuré « sous les yeux » du pasteur Secretan, il a été un « soldat » ou un « bas-officier » camisard, pensionné par M. d'Arzeliers. Mais cette donnée chronologique nous amène à un fait dont nous nous expliquons maintenant la date et le caractère. S'il est arrivé à Lausanne vers janvier 1705 et si ses rapports avec M. Secretan n'ont sans doute commencé que quelques semaines après, ces « quinze mois » nous conduisent jusque vers avril ou mai 1706, c'est-à-dire précisément à l'époque où d'abord les subsides de Flotard étant épuisés il s'est trouvé lui aussi « sur le carreau », et où ensuite d'Arzeliers a été brusquement muni d'argent. Il n'est pas surprenant qu'il ait porté alors ses regards au delà du pays de Vaud. Tandis que Marion rêvait de l'Angleterre, Corteiz, comme

(1) DEDIEU, p. 137. Nous corrigeons les noms mal transcrits. — (2) Clignet à d'Arzeliers, [Papiers Court, n° 29. Clignet rappelle l'accord dans une lettre du 3 novembre 1710. — (3) Archives de l'Hérault, Dossier Huc, C. 197. Il dit en 1723 qu'il a vécu trois ans à Genève ou à Lausanne, occupé à fendre du bois et à apprendre à lire et à écrire, et qu'il est rentré en mai 1706. Découvert à Genolhac à la fin de 1708, il fut conduit à Montpellier et obtint d'avoir la ville pour prison, rentrant le soir aux prisons des Trésoriers de France.

Huc, songea à ses chères Cévennes, mais avec l'ambition, lui, d'y retourner comme prédicateur. Vers cette date donc, d'après son récit, « MM. de Soubreton et de Vinargues, gentilhommes réfugiés à Lausanne, ayant conféré avec quelques pasteurs sur l'état triste et déplorable des Réformés de France et sur la nécessité d'y envoyer quelqu'un pour les soutenir dans la pureté de la foi, on m'en fit la proposition et je l'acceptai » (1). Nous savons qui est M. de Soubreton ; quant à M. de Vinargues (?), les noms propres sont si mal transcrits dans la seconde recension de Corteiz que nous nous demandons s'il ne faut pas voir en lui M. Vulson de Vilette (2).

Corteiz quitta donc Lausanne pour Genève. Mais, dit-il, « les passages étaient si exactement gardés qu'il était impossible de se rendre au Languedoc sans être arrêté. Ainsi mon voyage fut renvoyé jusqu'à l'an 1709 ». Qu'a-t-il fait à Genève pendant ces trois ans ? Nous l'ignorons absolument. Les passages étaient bloqués, assurément. Mais aussi les nouvelles étaient navrantes. Cavalier débarqué en Portugal avait vu son régiment de Camisards anéanti en Espagne, à Almanza (25 avril 1706). En Languedoc les derniers prédicants dont nous allons parler, poursuivis avec acharnement, périssaient les uns après les autres. Le 8 juin 1706, le prédicant Moïse Nicolas est roué, le 22 novembre, Daniel Pouget rompu. Le 17 décembre, Bourgade-La Veille tué dans une maison ; le 28 décembre, Jacques Couderc-La Fleurette rompu.

La prudence commandait d'attendre. Mais les bonnes volontés s'offraient toujours. En mars 1707, d'Arzeliers a à Genève deux jeunes gens venus des Cévennes (quand ?) qui s'offrent à y rentrer. De Leyde il est informé qu'il peut leur fournir « les rubans nécessaires à leur équipage », entendez l'argent du voyage (3). Le 22 août, il est encore prévenu qu'il peut faire partir « l'un ou l'autre des facteurs », quand il jugera leur présence utile au Languedoc, au Vivarais ou aux Cévennes. Enfin le 1<sup>er</sup> juin 1708, il est question spécialement, à mots couverts, d'un jeune homme des Cévennes que d'Arzeliers entretient à Genève. Les comptes marquent que « le jeune homme de Mende

(1) *B*, p. 14. — *H*. p. 446. — (2) Ulson ou Vulson de Vilette, gentilhomme du Dauphiné, était parti de Hollande vers mai 1703 comme capitaine (il avait cinquante ans) avec quelques Camisards promus au rang d'officiers pour fournir des cadres aux insurgés, mais il était resté à Genève d'abord. Il est pensionné comme officier camisard à Lausanne en octobre 1704. A la fin de mars 1705 il conduit vers Zurich les camisards expulsés des terres de Berne. En 1710 il était à Genève, cachant sa présence au résident de France. — (3) Papiers Court, n° 29.

dans les Cévennes a été entretenu à raison de 15 livres par mois pendant treize mois, finissant à la fin de juin 1708 » (donc depuis mai 1707). Peut-être pouvons-nous reconnaître ici notre Corteiz, qui a vingt-cinq ans, qui est des Hautes-Cévennes, donc d'auprès de Mende, et qui cachera soigneusement en rentrant, non seulement son nom, mais le nom de son lieu d'origine.

Précisément en juin 1707, Corteiz était à nouveau vivement poussé à rentrer en Languedoc. Le prédicateur Salomonet (Salomon Sabatier) avait été manqué dans Alès (3 février 1708), mais son compagnon, Jean de la Borio (dit l'Escloupier), un catholique converti, fut pris. Sur la proposition des autorités, pour sauver de la mort Jean de la Borio, Salomonet et un autre prédicant, Etienne Arnaud (dit Arnaudet) se rendirent <sup>(1)</sup>. Le 13 mars, Salomonet et Jean de la Borio sont conduits à Genève. Arnaud, qu'on avait gardé un temps à Montpellier, s'en échappe et passe à Genève également. C'est là que Salomonet et Arnaud trouvèrent Corteiz, comme celui-ci le dit expressément <sup>(2)</sup>, et c'est là qu'ils lui fournirent quelques détails sur « ces jeunes garçons presque tous illétrés » dont ils étaient, qui depuis 1704, ayant refusé de se soumettre comme les autres, « se tenant dans les bois, vivaient de la charité de bons réformés. Ils s'étaient dans leur solitude appliqués à apprendre à lire et récitaient des sermons qu'ils trouvaient dans les livres ». C'était bien là, comme dit Corteiz, « un reste de Camisards ». Du passé de Mathieu Mazel, de Soudorgues, nous ne savons rien. Mais La Veille (Bourgade), Salomon Sabatier, Arnaud, avaient combattu tout jeunes dans les bandes. Avec eux tenaient encore Claris, le maçon de Quissac, prophète fameux de la troupe de Cavalier, et Bombonnoux, officier de Cavalier, dont les *Mémoires* nous ont gardé le souvenir de ces temps douloureux. « Reste de Camisards » n'est pas ici, sous la plume de Corteiz, un terme méprisant, car ces hommes prêchent, et il prêchera aussi.

Une dernière circonstance allait emporter une trop longue irrésolution. L'idée qu'une révolte du Midi était possible et qu'elle assurerait la défaite de Louis XIV avait si bien fasciné certains réfugiés qu'en 1708 un nouveau projet prit corps, approuvé par Marlborough <sup>(3)</sup>. Formé par un certain Braconnier, il parlait cette fois d'un soulèvement de la Franche-Comté auquel répondrait l'invasion du Dauphiné par la Savoie, la révolte du Dauphiné lui-même et celle, natu-

(1) Nous retrouverons Salomonet et Arnaud. — (2) *B*, p. 14, p. 9 — *H*, p. 446, p. 443. — (3) DEDIEU, p. 140-142.

rellement, des Cévennes. Abraham Mazel, qui s'était transporté jusqu'à Londres, en repartit en septembre 1708. Il arriva à Genève avec Billard et Dupont, l'un ancien lieutenant, l'autre ancien secrétaire de Cavalier. Atgier-La Valette, qui remplaçait Flotard auprès de d'Arzeliers, leur compta l'argent nécessaire aux premiers préparatifs de l'entreprise, et ils partirent le 26 mars 1709, conduits par un guide du Vivarais, dans l'intention de gagner les Cévennes par le chemin ordinaire qui les obligeait à franchir le Rhône.

Corteiz allait les suivre, mais sans doute une certaine prudence le retarda. En nous parlant de son départ, il va nous obliger, une fois encore, à compléter son récit. « Salomon Sabatier et Arnaud, dit-il, me déclarèrent avoir ardent désir d'aller exhorter les frères de France et ils me montrèrent une route qu'on leur avait donnée, qui me parut fort bonne »<sup>(1)</sup> (entendez : plus sûre que celle qu'a prise Mazel ; mais il ne nomme pas ici Mazel). Il consulte ses amis de Lausanne, qui, par lettre, l'approuvent. Sa première relation était plus explicite, mais elle contenait un nom que plus tard il a eu quelque ennui à transcrire<sup>(2)</sup> : Je « fus d'abord communiquer cette pensée [de mon retour] à M. le marquis d'Arzeliers, ambassadeur d'Angleterre à Genève. J'en donnai aussi avis à M. Sobreton ; les uns et les autres trouvèrent fort bon de faire ce voyage ». Il a consulté M. d'Arzeliers, parce que ce dernier devait contribuer au voyage par un subside, et s'il est bien, comme nous osons le penser, « le jeune homme de Mende » que ce dernier a un temps entretenu à Genève, il faut croire qu'il s'est reconnu alors comme nettement lié à Abraham Mazel, au point d'avoir écrit, ou fait écrire à Clignet, l'agent de Leyde qui transmettait à d'Arzeliers l'argent nécessaire à l'entreprise, pour solliciter son aide. Clignet écrit en effet à d'Arzeliers, le 28 juin : « L'ami de Mende demande tant pour lui que pour Abraham et Dupont, 100 pistoles. Envoyez-lui 200 livres »<sup>(3)</sup>. A cette date Corteiz était déjà dans les Cévennes. C'était sans doute au moment même de son départ, qui eut lieu le 5 juin, qu'il avait voulu s'assurer qu'il recevrait au Languedoc, en même temps que Mazel et Dupont, de quoi vivre et de quoi agir. Nous l'avons vu « Camisard » à Lausanne, il le sera plus nettement encore dans les Cévennes.

(Sera continué.)

Charles BOST.

(1) B, p. 14. — (2) H, p. 446. — (3) Papiers Court, n° 29.